



Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

64 avenue Duvergier de Hauranne - 64100 BAYONNE

Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 17 AVRIL 2025

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	Marc BERARD	Xavier De PAREDES	
		Maud CASCINO	Alain LACASSAGNE	
	Sud Pays Basque	Marie-Christine DAGUERRE-ELIZONDO	Ramuntxo GOYHETCHE	
			Hervé MAUROU	
	Errobi	Bruno CARRERE		
	Nive-Adour	Vianney CIER	Jérôme HARGUINDEGUY	
	Pays de Hasparren	Arño GASTAMBIDE		
		Gilles HARAN		
	Amikuze	Peio ETCHEBER		
		Jean-Claude MAILHARIN		
	Garazi-Baïgorry	Daniel ITHURBURUA		
		Jean-Marc OÇAFRAIN		
	Soule Xiberoa	Xabi ELGART		
		Jean-Pierre IRIART		
Iholdy-Ostibarre		Xalbat GOYTY		
		André LARRALDE		
Pays de Bidache	Thierry AIMÉ			
C.de communes du Seignanx		Isabelle DUFAU		
		Gilles PEYNOCHE		

Absents : Marc LABÈGUERIE

Date d'envoi de la convocation : 11/04/2025 Membres du Bureau en exercice : 24 (1 siège vacant) Membres du Bureau présents : 16 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 16
--

Le Bureau syndical s'est réuni à Ustaritz (Hôtel de ville), le 17 avril 2025 à 18h30, sur invitation du Président, Marc BERARD, en date du 11 avril 2025.

Président de séance : Marc BERARD

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié le :29/04/2025 - Certifié exécutoire le : 29/04/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Décision n°2025-11 – Avis sur le projet d'élaboration de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) à La Bastide-Clairence

La CAPB a sollicité le Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx le 3 avril 2025 en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) à La Bastide-Clairence.

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA constituent pour le Syndicat des moyens importants de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à mettre en œuvre les ambitions portées par le Syndicat du SCoT.

Le PVAP est un document qui a pour objectif de préserver, de mettre en valeur et de promouvoir le patrimoine bâti et paysager d'un site patrimonial remarquable. Il se concentre sur la gestion des éléments architecturaux et patrimoniaux en tenant compte de leur importance historique, culturelle, et esthétique.

Le PVAP cadre des secteurs ayant une forte valeur patrimoniale. Ainsi, le PVAP est plus prescriptif qu'un PLU. Il permet une approche plus ciblée de la gestion du patrimoine, tout en complétant et en enrichissant les objectifs du PLU en matière de développement urbain durable.

Le Bureau syndical a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de PVAP.

L'AVIS DU BUREAU DU SCOT

Pour les élus syndicaux, la puissance publique doit jouer un rôle décisif dans l'impulsion et la mise en œuvre de projets ambitieux, en poussant systématiquement les qualités sociales, écologiques et climatiques des projets qu'elle accompagne.

Le SCoT Pays Basque et Seignanx encourage le renforcement des centralités urbaines. Ce renforcement ne doit pas se faire au dépend de la qualité de vie des habitants. Il donne donc plusieurs pistes permettant de réinvestir l'existant et de le densifier dans le respect des identités communales.

Dans ce cadre, le Syndicat demande de s'inspirer des formes urbaines emblématiques du territoire qui présentent à la fois une qualité esthétique et fonctionnelle, mais également une capacité à s'adapter aux enjeux climatiques et environnementaux.

La centralité historique de La Bastide présente notamment :

- « une trame urbaine avec une architecture homogène, dense mais aérée, à forte valeur paysagère et environnementale ;
- une hiérarchie claire des espaces publics issus de cette composition entre axes centraux, périphériques et secondaires ;
- un ensemble d'espaces publics aux caractères divers : places et placettes, rues, parcs et espaces naturels... ;
- une typologie architecturale riche : maisons de ville à pans de bois, maisons maçonnées, maison à couvert, bâti isolé(fermes)... ;
- une homogénéité du bâti, peu altéré et globalement bien conservé. ».

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié le :29/04/2025 - Certifié exécutoire le : 29/04/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle est un exemple de ces formes urbaines emblématiques.

La création d'un plan de valorisation est donc un moyen de préserver les caractères historiques et de faciliter leur évolution vers plus de sobriété et de mixité.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- SALUE la qualité du travail accompli et EMET un avis favorable sur le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) à La Bastide-Clairence

Le Président,
Marc BERARD

